



ID : 038-213800873-20220708-04_07_065_1N5-DE



DÉLIBÉRATION Séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2022

Élus :	29	L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.	
Présents :	20		
Absents :	1		
Pouvoirs:	8		
Votants :	29		
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, CAFFIER, CHARLEMAGNE, DANIELE, BRUMANA, CULIBRK.	
Absents :		M. BOUCHAMA	
Absents ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à Mme RENAUD, M. LOPEZ à M. DEGLISE, Mme SAUVAGE à M. COMBIER, Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme CONSTIAUX à M. CAFFIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, M. ESTATOF à Mme BRUMANA.	
Secrétaire de séanc	e:	M. BELLABES	

Délibération n° 04_07_065_1N5

OBJET: Tarification des transports scolaires

Afin de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie privée, la commune a développé des services: les accueils périscolaires, la restauration scolaire et un service de transport scolaire. Ce dernier a été créé à une époque où la commune avait encore la compétence du transport scolaire. Lors de la création de Vienne Agglomération, cette compétence a été cédée à cette dernière. Les règles de fonctionnement du transport par l'agglomération ne permettaient pas de maintenir ce même service pour la commune de Chassesur-Rhône.

Le transport scolaire étant très utile pour les familles, la commune a décidé de maintenir ce service par le biais d'un conventionnement avec Vienne Condrieu Agglomération (ex Vienne agglo). La commune prend seule à sa charge les frais de fonctionnement du service sans participation ni de Vienne Condrieu Agglomération, ni du Département ou de la Région.

Des parents font par ailleurs remonter de manière récurrente un manque de cohérence des tarifs des transports scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles. En effet, les familles utilisatrices du service payent le même prix que leur enfant utilise le service 2 fois par jour ou 4 fois par jour. Dans un souci de dialogue avec les représentants de parents d'élèves, la commune a mis en place un groupe de travail composé de parents élus et d'élus municipaux. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois, a fait des propositions et les a modifiées en fonction des retours de la commission éducation famille et d'autres représentants de parents élus.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11/07/2022

SLOW

ID: 038-213800873-20220708-04_07_065_1N5-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis de la commission éducation Famille,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ADOPTE Les tarifs du transport scolaire qui suivent à compter du 1er août 2022 :

prix 4 tr <u>ajets par jour</u>						
	1	2	3	4		
	enfant	enfants	enfants	enfants		
1er QF de 0€ à 400€	138 €	207 €	276€	345 €		
22 ma OF da 4016 à 4006	100.6	007.6	074.6	245.6		
2ème QF de 401€ à 600€	138 €	207 €	276€	345 €		
3ème QF de 601€ à 750€	144 €	216€	288 €	361 €		
4ème QF de 751€ à 900€	152 €	228 €	304 €	380 €		
5ème QF de 901€ à 1350€	159 €	238 €	317€	397 €		
6ème QF Au-delà de 1351€	166€	248 €	331 €	414€		

prix 2 trajets par jour							
1	2	3	4				
enfant	enfants	enfants	enfants				
130 €	195€	259 €	324 €				
132 €	199 €	265€	331 €				
135 €	203 €	270 €	338 €				
138 €	207 €	276 €	345 €				
138 €	207 €	276 €	345 €				
138 €	207 €	276 €	345 €				

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 8 juillet 2022.

> Le Maire, Christophe BOUVIER